

## CI COM SA, Genève

Les actionnaires sont invités à l'Assemblée générale extraordinaire de CI COM SA (la Société)

qui se tiendra le **28 mai 2025 à 11h00**

dans les bureaux de GP Fiduciaire SA - Route de Frontenex 86 bis - 1208 Genève

### Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

#### 1. Election de Forvis Mazars SA (CHE-107.861.311) comme organe de révision de la Société

*Proposition : le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires d'élire l'entreprise de révision Forvis Mazars SA (CHE-107.861.311) comme Organe de révision de la Société pour l'exercice 2024 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.*

*Explications : Depuis que le précédent réviseur, PKF Certifica SA, ne s'était pas représenté à cette fonction pour l'exercice 2024, la Société n'avait plus de réviseur. Le Conseil d'administration propose de nommer Forvis Mazars SA comme nouvel Organe de révision de la Société, ce réviseur ayant fourni à la Société une lettre d'acceptation de mandat le 28 avril 2025. L'élection de l'Organe de révision étant de la compétence de l'Assemblée générale, ce point lui est soumis.*

#### 2. Démissions du Conseil d'administration

*Proposition : le Conseil d'administration propose de prendre acte de la démission de Madame Valérie Gimond-Duménil de ses fonctions d'administratrice et présidente avec effet à la date d'aujourd'hui, de la démission de Monsieur Michel Réthoret de ses fonctions d'administrateur et vice-président avec effet à l'issue de l'Assemblée générale présentement convoquée, et de la démission de Madame Laurence Dumenil de ses fonctions d'administratrice avec effet à la date d'aujourd'hui.*

*Explications : Vu le changement d'actionnaire de référence de la Société ensuite du transfert des actions nominatives dans CI Com SA de Dual Holding SA à Sebrina Holding Suisse SA, cette dernière doit indiquer les représentants qu'elle souhaite faire élire au Conseil en lieu et place des administrateurs sortants qui ont remis à la Société leur lettre de démission.*

#### 3. Elections au Conseil d'administration

*Proposition : le Conseil d'administration propose d'élire, individuellement, et jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en qualité d'administrateur de la Société : Monsieur Alexandre Uldry, l'administrateur unique de Sebrina Holding Suisse SA ; Monsieur Philippe Joerg, associé du cabinet d'audit et de conseils Berney & Associés ; un troisième membre dont l'identité sera communiquée dès que Sebrina Holding Suisse SA aura fait une proposition en ce sens à la Société.*

*Explications : Vu le changement d'actionnaire de référence de la Société ensuite du transfert des actions nominatives dans CI Com SA de Dual Holding SA à Sebrina Holding Suisse SA, cette dernière doit indiquer les représentants qu'elle souhaite faire élire au Conseil. Selon le droit suisse, l'Assemblée générale doit élire individuellement les membres du Conseil d'administration à l'occasion de l'assemblée générale.*

#### **4. Election du Président du Conseil d'administration**

*Proposition : Le Conseil d'administration propose d'élire Monsieur Alexandre Uldry en qualité de Président du Conseil d'administration.*

*Explications : Selon le droit suisse, l'Assemblée générale doit élire individuellement le Président du Conseil d'administration parmi les membres du Conseil d'administration.*

#### **5. Election des membres du Comité de rémunération**

*Proposition : Le Conseil d'administration propose d'élire individuellement au Comité de rémunération Monsieur Alexandre Uldry et Monsieur Philippe Joerg.*

*Explications : Selon le droit suisse, l'Assemblée générale doit nommer individuellement les membres du Comité de rémunération, existants ou nouveaux, à l'occasion de chaque assemblée générale annuelle.*

#### **6. Divers.**

Les actionnaires peuvent retirer le matériel de vote jusqu'au 19 mai 2025 auprès de GP Fiduciaire SA, Route de Frontenex 86bis, Case Postale 6364, 1211 Genève 6 ou par e-mail ([info@gpfiduciaire.ch](mailto:info@gpfiduciaire.ch)), moyennant dépôt des actions ou d'une pièce d'identité justifiant leur dépôt auprès d'une banque. Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Selon l'article 14 des statuts, chaque actionnaire peut se faire représenter par une autre personne, actionnaire ou non. En outre, chaque actionnaire a la possibilité, de par la loi, de faire représenter ses actions à l'assemblée générale par Monsieur André Magnenat en qualité de représentant indépendant, c/o Fiduciaire Sogesal Sàrl, Avenue Louis-Casaï 81, 1216 Cointrin. Les actionnaires peuvent transmettre au représentant indépendant leurs pouvoirs et instructions par e-mail : [a.magnenat@fiduciaire-sogesal.ch](mailto:a.magnenat@fiduciaire-sogesal.ch). Dans ce dernier cas et sauf instruction expresse contraire au moment de la remise de la procuration, le droit de vote est exercé dans le sens de l'abstention.

Genève, le 6 mai 2025

Le Conseil d'administration